

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-383 du 18 Novembre 1994

portant nomination du Président Emile Derlin ZINSOU en qualité de Représentant personnel du Chef de l'Etat à la Francophonie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 16 Novembre 1994 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Président Emile Derlin ZINSOU est nommé Représentant personnel du Chef de l'Etat à la Francophonie.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature.-

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1994

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

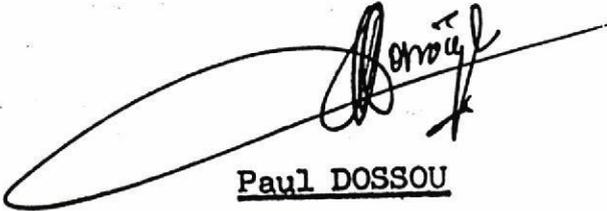
.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de  
la République, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MISAT 2 AUTRES MINIS-  
TERES 18 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 CEMAP/PR 2 JORB 1 INTERESSE 1.-